

**Arrêté fédéral
sur le rattachement du district bernois de Laufon
au canton de Bâle-Campagne**

du 18 juin 1993

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 27 janvier 1993¹⁾,
arrête:

Article premier

Le district bernois de Laufon est rattaché au canton de Bâle-Campagne.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

² En ce qui concerne la répartition des sièges au Conseil national, le présent arrêté prend effet lors du renouvellement complet du Conseil national pour la législature de 1995 à 1999.

Conseil des Etats, 18 juin 1993

Le président: Piller

Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 18 juin 1993

Le président: Schmidhalter

Le secrétaire: Anliker

35757

¹⁾ FF 1993 I 965

Arrêté fédéral sur le rattachement du district bernois de Laufon au canton de Bâle- Campagne du 18 juin 1993

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.1993
Date	
Data	
Seite	849-849
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 405

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.